



Effectif national :
 407 couples entre 2020 et 2021

Effectif régional en PACA :
 Environ 150 couples

Tendances nationales nicheurs

	Court terme		Long terme	
Effectif	↘	-32 %	↗	409 %
Répartition	↘	-11 %	↗	267 %

Patrinat (2025).

Distribution en PACA

En PACA, le Crabier chevelu se reproduit exclusivement dans le département des Bouches-du-Rhône. La Camargue accueille la quasi-totalité des effectifs, avec plusieurs colonies se répartissant sur l'ensemble du delta, mais aussi en Crau humide et dans la Camargue gardoise toute proche. Quelques couples sont également présents sur le sud de l'étang de Berre.

Description

Le Crabier chevelu est un héron d'une longueur avoisinant les 45 cm. Il présente un plumage caractéristique en période nuptiale, avec un manteau couleur ocre et des côtés de la tête et du cou blancs jaunâtres. Il présente plusieurs longues aigrettes sur la tête. En vol, les ailes entièrement blanches contrastent avec le reste du corps couleur ocre.

Écologie & principaux habitats

Le Crabier chevelu est un migrateur revenant sous nos latitudes début avril. En migration, il devient un oiseau régulier en dehors des zones classiques de Basse-Provence. Il niche en colonies, souvent mixtes, associé à l'Aigrette garzette, *Egretta garzetta*, le Héron gardeboeufs, *Bulbucus ibis*, ou le Bihoreau gris, *Nycticorax nycticorax*. La ponte s'effectue de début mai à juin. Le succès reproducteur est variable et avoisine les 1,7 poussin à l'envol dans certaines colonies de Camargue. Il se nourrit essentiellement dans les marais et les rizières, en prélevant des insectes, des batraciens ou des petits poissons. Il quitte notre région fin août, début septembre mais certains individus peuvent rester jusqu'au mois de novembre.



Habitats préférentiels

Minéraux	Herbeux	Arbustifs	Forestiers	Humides	Agricoles
				Marais, étangs, saulaies, tamaris, inondées	Rizières

Zones de protection spéciale où l'espèce est présente

Statut biologique	ZPS concernées
Nicheur certain	Camargue (FR9310019), Marais entre Crau et Grand Rhone (FR9312001)
Nicheur probable	/
Nicheur possible	Étangs entre Istres et Fos (FR9312015)
Passage / hivernant	Basse vallée du Var (FR9312025), Colle du Rouet (FR9312014), Crau (FR9310064), Îles d'Hyères (FR9310020), Îles Marseillaises (FR9312007), La Durance (FR9312003), Le Mercantour (FR9310035), Marais de l'île vieille et alentour (FR9312006), Plaine des Maures (FR9310110), Plateau de l'Arbois (FR9312009), Plateau de Valensole (FR9312012), Préalpes de Grasse (FR312002), Salines de l'Étang de Berre (FR9312005), Salins d'Hyères et des Pesquiers (FR9312008), Vallée du Haut Guil (FR9312019)

Enjeu de conservation en région PACA

Espèce protégée*	
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	VU

* Statuts détaillés en annexe

Risques

	Caractéristiques du projet	Sensibilité	Risques
Bruit	Bruit (engins motorisés, chantier...)	Reproduction	Dérangement sur les sites de reproduction
	Fréquentation humaine conséquente (bruit, piétinement...)	Reproduction	Dérangement sur les sites de reproduction
Eaux	Modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	Toute l'année	Assèchement des zones d'alimentation
	Modifications des eaux de surfaces (drainage, turbidité, curage, enrochement...)	Toute l'année	Assèchement des zones d'alimentation, assèchement des colonies
Sols	Terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage...)	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Fort artificialisation des sols (bétons, goudron...), bâtiments, parkings	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Modification chimique des sols (épannage, boues, engrais...)	Toute l'année	Utilisation des pesticides, destruction des proies
	Excavation importante (>2m), carrière, tunnel		Risque peu important
Végétation	Changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)	Toute l'année	Destruction d'habitats notamment si disparition des marais ou des saulaies inondées
Divers	Rejets (macro-déchets, lixiviats, poussières...)		Risque peu important
	Ouvrage hydraulique ou linéaire, avec ruptures de continuités écologiques		Risque peu important
	Mats, pylônes, câbles aériens, pales	Toute l'année	Collisions
	Travaux en falaise		Risque peu important
	Éclairages nocturnes		Risque peu important
	Barrières, grillages => risque si peu perméable à la circulation des espèces		Risque peu important

Périodes de sensibilité

Saisons	Printemps			Été			Automne			Hiver		
	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02
Migration prénuptiale		■	■	■	■	■						
Reproduction		■	■	■	■	■						
Migration postnuptiale							■	■	■	■		
Hivernage												
Sédentaire		■	■	■	■	■	■	■	■			

Sensibilité: ■ forte ■ moyenne ■ faible

Facteurs de vulnérabilité/ Menaces potentielles

- ▶ Espèce des marais et des étangs : disparition des sites de nidification.
- ▶ Aléas des conditions climatiques sur les zones d'hivernage.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- ▶ Intensification des pratiques agricoles entraînant l'assèchement des zones humides.
- ▶ Gestion inadéquate des niveaux d'eau (assèchements des zones de chasse, des colonies de nidification).
- ▶ Dérangements liés aux activités humaines, tourisms, pêches, créations de pontons, sur les colonies de reproduction.

Recommandations

Le Crabier chevelu se porte plutôt bien dans la région, bien que ses effectifs puissent fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il est conseillé de préserver les secteurs où les colonies s'installent en limitant les perturbations. La multiplication des zones de chasse favorables, à proximité des colonies, influence également positivement la présence de cette espèce. Des niveaux d'eau adaptés favorisent la faune aquatique, notamment les coléoptères, qui constituent une part importante de son régime alimentaire.

Liens utiles

- DOCOB : side.developpement-durable.gouv.fr
- Fiches INPN : inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche
- Données naturalistes : faune-paca.org et silene.eu
- DREAL : paca.developpement-durable.gouv.fr
- Bibliographie : Flitti A., Kabouche B., Kayser Y. & Olioso G. (2009). Atlas des oiseaux nicheurs de PACA. LPO PACA. Delachaux & Niestlé, 544 p. Patrinat (coord.), 2025 - *Résultats synthétiques de l'évaluation des statuts et tendances des espèces d'oiseaux sauvages en France, période 2019-2024*. Rapportage article 12 envoyé à la Commission européenne, novembre 2025.